

P. S. — On remarque beaucoup de caractères très pacifiques, du discours prononcé par l'empereur d'Allemagne. La Bourde qui, dans l'attente de ce discours, a été très inactive, va très probablement se lancer demain dans la hausse.
DE SAINT-CHERON.

Visite de S. A. R. le prince de Galles
AU CHATEAU D'ESCLIMONT

La *Décentralisation* reçoit le récit suivant de la visite faite par S. A. R. le prince de Galles à M. le duc de Bisaccia.

Le journal lyonnais garantit l'exactitude de tous les détails qu'il tient d'un ami placé pour bien voir, et si nous revenons sur cette visite, dont nous avons déjà longuement parlé d'après les chroniques du *Figaro* et de *Paris-Journal*, c'est que nous considérons qu'à un moment donné, elle pourrait apparaître comme un point historique sur lequel il importerait que l'on soit fixé d'une manière toute spéciale :

Au moment du départ de l'ambassadeur de France à Londres, S. A. R. le prince de Galles en témoignant au duc et à la duchesse de Bisaccia La Rochefoucauld ses regrets de leur voir quitter l'Angleterre, leur avait promis de venir les voir dans leur château d'Esclimont; le prince avait même porté la date du 15 octobre, et avec cette exactitude qui est la politesse des rois, Son Altesse Royale est arrivée le jour même qu'elle avait indiqué plusieurs mois à l'avance.

Le prince avait témoigné à plusieurs reprises le désir d'être reçu avec une grande simplicité, et il désirait voir l'intérieur d'un grand seigneur français, tel qu'il est dans l'habitude de la vie.

Le duc et la duchesse, afin de répondre à ce désir, qui était un ordre pour eux, s'étaient contents de convier quelques amis qu'ils croyaient pouvoir être agréables à Son Altesse Royale de rencontrer.

Le 15 octobre, un train spécial, mis à la disposition du prince par le duc, grâce à l'obligeance de la compagnie de l'Ouest, le prenait à trois heures à Paris, et avant quatre heures il était à Rambouillet, où le duc de Bisaccia attendait Son Altesse Royale.

Le sourire si bienveillant de ce prince si aimé et si populaire en France, et la poignée de main si cordiale qu'il donna au duc en arrivant, furent remarqués de tous les spectateurs.

A la sortie de la gare, deux calèches à quatre chevaux, précédées d'un piqueur et menées avec des postillons à la française, rappelant nos vieilles postes, attendaient Son Altesse Royale; Elle est montée dans la première avec le duc, et le colonel Tiesdole et M. Knollys sont montés dans la seconde.

Toute la population de Rambouillet attendait le prince sur la place, et s'inclinaient respectueusement sur son passage.

Son Altesse Royale a remarqué combien nos populations, que l'on dépeint souvent à l'étranger sous des jours sombres, sont à la fois polies et savent rendre hommage à la Royauté.

Tous les visages témoignaient au prince d'Angleterre combien on était reconnaissant de l'honneur qu'il faisait à la France en venant y séjourner, et on remerciait le duc de Bisaccia d'avoir été cause de l'arrivée du prince parmi nous.

Une heure après, Son Altesse Royale, après avoir traversé le beau parc d'Esclimont, passait sous le vieux porche au-dessus duquel figure la statue équestre de François de La Rochefoucauld, et duc de Bisaccia et parait au roi François IV; d'un côté, on voit la salamandre du roi, et de l'autre la mélusine de La Rochefoucauld.

Sous le porche, la duchesse, accompagnée de la duchesse de Luyne, fille du duc, le duc et la duchesse de Doudeauville La Rochefoucauld, son frère et sa belle-sœur, recevaient Son Altesse Royale.

Avec cette grâce qui a su lui gagner tous les cœurs en Angleterre, le prince exprimait ses regrets de la princesse de Galles d'avoir été retenue par ses parents, le roi et la reine de Danemarck, et faisait espérer qu'elle viendrait une autre fois.

S. A. R. Mgr le duc de Chartres, le général baron de Charette, le duc et la duchesse d'Uzès, le duc et la duchesse de La Trémouille, le prince et la princesse d'Arnonberg, le duc et la duchesse de Fezensac, le duc de Chaulnes, le marquis et la marquise de Castellane, M. et Mme Standish, le marquis de Juigné, le marquis du Lau, le marquis d'Armon, le duc de Croix, le prince de Poignac, le comte de Breuille, le comte d'Outremont, le marquis de Caumont, le prince de Sagas, le comte Hallet Clarapède, le comte de Saint-Priest, le comte et la comtesse d'Archise, attendaient dans la galerie qui précède les salons.

Le prince, après avoir exprimé au duc de Chartres son plaisir de le revoir, échangeait avec le général de Charette une poignée de main qui lui témoignait toute son admiration pour sa brillante conduite pendant la guerre.

Le château d'Esclimont date de la Renaissance; il a été restauré, en 1864, par M. Henri Parent, avec un grand talent, sous la direction du duc, homme de goût, qui aime les arts et qui est en France pour son plaisir dans la direction des travaux.

Ce château est entouré de larges fossés, et flanqué de six tours et de plusieurs tourelles.

Un donjon qui date du moyen âge sert de premier porche, et est flanqué lui-même de quatre tourelles.

On ne peut s'empêcher d'être saisi d'admiration en entrant dans la vallée, et en voyant ce magnifique château.

Une large rivière traverse le parc; des fontaines du château on aperçoit de grandes pelouses où des troupes de cerfs sont en liberté, mais séparés du reste du parc par d'invisibles fils de fer.

Sur les coteaux de droite et de gauche

sont de très vieilles futaies avec des chênes séculaires.

Les écuries sont très-belles, et la vacherie, véritable bijou dont les murs sont en faïence, fait l'admiration de tous.

Un temps splendide avait permis aux fleurs de conserver toute leur beauté pour l'agrément du prince; les pelouses sont vertes comme les gazons anglais.

Le château d'Esclimont vient au duc de Bisaccia de la succession de sa mère, qui était fille du duc Mathieu de Montmorency, représentant la France au congrès de Vérone, et il appartenait originairement au maréchal duc de Laval Montmorency, dernier-maréchal de la maison de Montmorency.

Le vendredi et le samedi, des battues de perdreaux ont eu lieu.

Le vendredi, à dix heures, on déjeunait, et les équipages les plus élégants, conduits en Daumont, emmenaient les nobles invités du duc à la chasse; elle fut un peu dérangée par les habitants du pays qui s'étaient venus, pour faire honneur au prince, se mettre parmi les battues; malgré ce léger incident, cinq cents pièces furent abattues, et on remarqua la grâce et la justesse du tir de Son Altesse Royale.

A deux heures, un lunch était servi dans un pavillon qui sert de rendez-vous de chasse, et la duchesse et ses amies étaient venues rejoindre les chasseurs.

Le soir on devait danser, mais on s'est souvenu que le seizième octobre était l'anniversaire de la mort de la reine Marie-An-toinette, et la danse fut remise au samedi. La soirée, comme la précédente, n'en fut pas moins très agréable, et le prince avait l'air de se plaire au milieu de ses hôtes, si heureux de l'honneur de le recevoir.

Samedi, nouvelle chasse qui fut très-belle, et le soir, après le dîner, Wentteufel étant venu, on a dansé jusqu'à trois heures du matin; le prince remarqua qu'il n'y avait au château d'Esclimont que de jolies femmes. En effet, on avait tenu à lui laisser une impression favorable sur la beauté des Françaises.

Dimanche, le duc et la duchesse, et leurs amis, menèrent Son Altesse Royale visiter le beau château de Dampierre, résidence de la jeune duchesse de Luyne, fille du duc, dont le mari, victime de son dévouement à son pays, est tombé pour ne plus se relever, à Patay, le jour où Charette, son ami, était blessé.

Sur le seuil, la duchesse, avec ses deux petits enfants, attendait le Prince. Le beau château de Dampierre, résidence de la maison de Luyne, est rempli d'objets d'art et de souvenirs précieux. En visitant la bibliothèque, on a mis sous les yeux de Son Altesse Royale la correspondance du roi Louis XIV et de Colbert.

Impossible de mentionner ici tous les objets d'art que renferme Dampierre. Son Altesse Royale a paru vivement intéressée de cette visite et très-touchée de l'accueil de cette jeune femme, qui quittait un moment sa solitude, pour avoir l'honneur de recevoir le prince que son père lui aimait.

Après une promenade dans le magnifique parc de Dampierre, le duc et la duchesse de Bisaccia ramenaient Son Altesse Royale au château de Rambouillet, séjour de leurs amis, le duc et la duchesse de la Trémouille, où le prince devait passer deux jours, et eux-mêmes y restèrent avec lui.

Le château de Rambouillet, célèbre par la mort de François Ier, par l'habitation du comte de Toulouse, et par le séjour qu'y faisait le roi Charles X, n'est pas remarquable, mais est parfaitement arrangé, grâce au goût de la duchesse de la Trémouille, et il renferme des boiseries de toute beauté. Le parc est très-beau, et les cours en sont superbes.

Le lundi, la société de Rambouillet dont font partie les ducs de Bisaccia, de la Trémouille, le marquis de Lau, M. les barons de Soubeiran et d'Alinguer, offrit une chasse au prince, et, malgré un très-mauvais temps, 1,200 pièces dont environ 1,100 faisans, ont été tués; Son Altesse Royale a tué près de 300 pièces. Le lendemain, chasse au lapin, et le mardi soir, à six heures, Son Altesse Royale quittait ce côté de la France, laissant une profonde impression sur tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher, car il est impossible d'être à la fois plus Roi et plus aimable.

Le duc de Bisaccia, avant de se séparer de Son Altesse Royale, a prié de déposer aux pieds de la Reine l'hommage de son profond respect et de sa reconnaissance pour l'accueil qu'elle avait bien voulu faire à la duchesse et à lui.

Cette visite, si flatteuse pour le duc et la duchesse de Bisaccia, leur prouva une fois de plus la sympathie qu'ils ont laissée en Angleterre, et ceux qui se sont privés si légèrement des services que le duc rendait à la France, parce qu'il avait cédé à un élan généreux, digne de son caractère, que tout le monde connaît lorsqu'il ambassade de Londres lui a été confiée, doivent aujourd'hui se dire qu'il faut réfléchir avant d'agir, quand on occupe des positions élevées.

Libre échange et protection à propos de Turf

On nous écrit de Londres, le 26 octobre :

« Je vous parlais, dans une de mes dernières lettres, des craintes que la situation de l'industrie anglaise inspire à un certain nombre d'hommes compétents et des velléités de protection qui se sont récemment fait jour dans des polémiques privées auxquelles les journaux prêtent leurs colonnes. Ce système d'exclusion qui vient d'éclorre tout à coup ne semble pas devoir être consensé dans les limites déjà assez vastes de l'industrie et du commerce, car s'il faut s'en rapporter à certains indices, le Turf lui-même serait pour ainsi dire sommé d'y prendre part.

« Et cette fois-ci ce ne sont plus seulement des particuliers à qui les journaux prêtent le bienveillant concours de leur publicité. La *Daily Telegraph* n'y consacre rien moins qu'un premier Londres, et dans ce

long article, il déclame avec une animation qu'il ne prend nullement la peine de déguiser, contre le caractère cosmopolite laissé jusqu'ici aux courses de chevaux en Angleterre.

« Ce sont notamment les prix de la Reine (il faut bien commencer quelque part) qui font l'objet de ses doléances. Nous ne pouvons, dit-il, nous empêcher de rappeler au grand écuyer qu'un grand nombre de nos sportsmen sont grandement peiné de voir d'autres chevaux que des chevaux indigènes admis à concourir pour les prix de la Reine et les autres prix fondés pour encourager l'élevage de nos chevaux.

« Lorsque, d'après l'avis de lord Aglesbury, tous les prix offerts par la Reine furent tendus en un seul auquel furent encore ajoutés 300 livres de deniers publics, ce fut un cheval étranger qui bénéficia tout d'abord de l'expérience et le public de la Grande-Bretagne eut la satisfaction de voir ses guinées passer de l'autre côté de la Manche. Il est aisé d'imaginer, que des sommes fournies en partie par la cassette royale et en partie par l'échiquier passent dans des poches étrangères, et comme le plus important meeting annuel du Jockey Club va bientôt avoir lieu, il fera bien de ne pas oublier que les Turfistes anglais désirent très sérieusement le voir s'occuper de cette importante question.

« Cette boutade a peut-être de surprendre de la part de nos journaux, mais les rapports sans comparaison beaucoup plus d'argent qu'elles ne leur en coûtent.

« Les grands prix de Paris et autres qui ont passé la Manche en sens inverse des grands prix de la Reine, sont bien plus considérables que ces derniers en valeur, et bien que plus d'un Français ait été péniblement affecté peut-être de voir *Trent* battre *Saltarelle* au mois de juin dernier, je ne sache pas que la presse parisienne ait fait entendre des jérémiades aussi peu dignes que celles-là.

« Le libre-échange et la réciprocité sont de belles choses au point de vue anglais, mais c'est à condition qu'il sera clairement prouvé que l'Angleterre y gagnera, sinon, le libre-échange est une sottise. C'est bon à noter.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Casimir Périer, administrateur de la compagnie des mines d'Anzin, vient d'adresser la lettre suivante à l'un de ses amis de l'arrondissement de Valenciennes :

Monsieur,
27 octobre 1874.

Vous me demandez (et vous n'êtes pas le seul) quelle sera l'attitude de la Compagnie d'Anzin dans la prochaine élection du Nord. Il m'est d'autant plus aisé de vous répondre que la Régie des mines d'Anzin n'a qu'à maintenir, chez elle et pour son personnel, les règles qu'elle a précédemment posées. Elle entend et prescrit que la complète liberté de tous soit respectée et qu'aucune influence ne soit exercée en son nom, chacun de ses membres et de ses agents conservant d'ailleurs ses droits individuels.

Je crois, monsieur, qu'en agissant ainsi, la régie d'Anzin observe les vrais principes. Que le chef et propriétaire d'un établissement industriel cherche, par tous les moyens légitimes, à faire partager ses convictions politiques par ceux qu'il occupe, qu'il leur adresse, devant l'urne du scrutin, non pas des ordres mais des conseils, rien n'est plus naturel, plus régulier, plus conforme à ce qui se pratique dans les pays les plus libres et les plus jaloux de la dignité des citoyens.

La position de la Régie des mines d'Anzin n'est pas la même. Elle représente et administre les intérêts collectifs de nombreux associés parmi lesquels toutes les opinions politiques ont ou peuvent avoir des partisans et des défenseurs. Elle-même, quoique voyant régner chez tous ses membres un grand accord dans la haute direction des affaires de la Compagnie, elle-même, dis-je, compte dans son sein des hommes publics qui ont suivi des voies diverses et qui ne siègent pas sur les mêmes bancs à l'Assemblée nationale. Leur devoir envers les associés de la Compagnie, envers leurs collègues, envers eux-mêmes, leur impose, en tant que membres de la Régie, la plus stricte neutralité dans les luttes électorales. Ils ont le droit et l'obligation d'exiger qu'aucun des chefs et employés de la Compagnie ne parle et n'agisse en cette qualité dans les élections.

Il est bon qu'il n'existe nulle part de doutes à cet égard, afin que ne s'accroissent pas de fausses impressions. C'est pour cela, c'est pour prévenir les controverses qui se sont engagées dans des circonstances analogues que, puisque j'ai été interrogé et quoique cette lettre n'ait sous ma plume qu'un caractère privé, je vous autorise à en faire tel usage que bon vous semblera.

Agrez, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.
CASIMIR PÉRIER.

On nous communique l'avis suivant :
« La Commission administrative des hospices de Roubaix a décidé qu'à l'avenir il serait chanté, dans la chapelle de l'hospice, le mardi qui suit immédiatement la fête de la Toussaint, un obit solennel pour les repos

des âmes des bienfaiteurs des établissements hospitaliers.

En conséquence, mardi prochain, 3 novembre, à neuf heures du matin, cet obit sera chanté dans la chapelle de l'hospice, rue de l'Hospice.

Les membres appartenant aux familles des bienfaiteurs décédés, et les personnes pieuses, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation.

La Faculté des lettres ouvrira, le lundi 23 novembre prochain, à huit heures du matin, au siège de la Faculté, rue de l'Université, à Douai, sa première session de 1874-1875, pour la collation du grade de licencié.

Six contraventions ont été rédigées, hier, contre des marchands installés sur le Grand-Place de Roubaix, dont les poids et les mesures n'étaient pas poinçonnés.

Conseil Général du Nord
Session d'octobre 1874
Séance du jeudi 28 octobre.

La séance est ouverte à midi et un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Affaire Armstrong. — *Arrangements pris avec cette maison.* — Dans une des précédentes séances était déjà venu le compte-rendu de la Commission nommée à la dernière session pour s'entendre avec la maison Armstrong, et les conditions d'un arrangement avec elle avaient été présentées au Conseil général. — Dans la séance de ce jour, l'Assemblée avait à se prononcer sur ces conclusions de la Commission. Elles tendent à conclure un arrangement amiable avec les fournisseurs.

On se rappelle qu'il s'agit de quatre batteries d'artillerie, achetées pour le compte du département, fournies tardivement, et dont l'administration du Nord refusa, pour ce motif, de prendre livraison.

M. J. BRAME demanda la parole. L'honorable orateur veut combattre les conclusions de la commission.

Il mettra d'abord hors de cause M. P. Legendrand, préfet du Nord à l'époque où ce marché de canons fut conclu.

Mais, tout en rendant hommage à l'activité déployée à cette époque par M. Pierre Legendrand, dont il reconnaît l'honorabilité parfaite, il se demande quel a été le rôle joué en tout ceci par le secrétaire général de la préfecture, Baron, et par le commissionnaire chargé par lui de terminer et de surveiller l'affaire et auquel le rapport vient de faire allusion. L'honorable M. J. Brame voudrait à ce sujet voir le Conseil ordonner un supplément d'enquête.

M. P. LEGRAND explique comment son ancien secrétaire général, M. Baron, a été envoyé par lui en Angleterre pour traiter l'achat de canons à la maison Armstrong. Après être resté huit jours dans le pays, M. le secrétaire général revint à Lille, où ses devoirs le rappelaient, laissant pour le remplacer à Londres un nommé Badard, qui, moyennant une commission de 5 0/0, consentit à surveiller la confection et la livraison des pièces. Voilà, dit M. P. Legendrand, toute l'affaire.

M. BRAME ne prétend pas nier ces faits, mais il voudrait savoir si le département n'aurait pas pu trouver un commissionnaire plus désintéressé; il y a là des faits restés obscurs qu'il serait bon d'éclaircir. Il persiste donc dans sa demande d'enquête.

M. M. LEGRAND (de Lelieulx) et GOUSSART, tous les deux membres de la commission Armstrong, pensent que la question de responsabilité est complètement distincte des conclusions du rapport, et que cela est insuffisant pour les combattre.

M. P. LEGRAND et TESTELIN réclament vivement l'enquête; mais M. Tystram fait remarquer, l'ayant appris, dit-il, par sa propre expérience, que la demande d'enquête doit être déposée par écrit. Or, elle ne l'est pas.

Un débat des plus animés, presque violent, s'engage. MM. Testelin, Morillon, L. Legendrand (de Valenciennes) interpellent à la fois M. J. Brame. La sonnette de M. le président parvient à grand-peine à obtenir le silence, et les conclusions du bureau étant mises aux voix, sont adoptées.

M. J. Brame déclare renoncer, pour le moment, à sa demande d'enquête.

Etat-civil de Roubaix.—**DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 29 OCTOBRE.**— Benjamin Kermau, rue d'Hen. — Anna De Fru, rue Beaupaire. — Elise Sauterre, Place du Trichon. — Irma Thibaut, rue de Lille. — Mathilde Arcon, rue de la Lys. — Maria Pénelle, rue de l'Époule. — Jules Gerspach, rue du Trichon. — Louis Gosman, rue des Récollets. — Alfred Dambrin, rue des Parvenues. — Edouard Pluquet, rue de Flandre. — Louis Ladsous, aux 3 Pouts. — Georges Ladsous, aux 3 Pouts.
DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 29 OCTOBRE.— Henri Parent, 67 ans, journalier, rue du Moulin de Roubaix. — Philomène Lerouge, 13 ans, rue du Ballon. — Louis Bonte, 1 mois, rue Vaucanson. — Jules Gaillez, 2 mois, au Cal de Four.
MARIAGES DU 29 OCTOBRE.— Henri Labroy, 29 ans, serrurier, et Maria Fontaine, 33 ans, cuisinière.
LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT.— *Imprimerie Alfred Roboza.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix.*

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DILLIES-LE-MAIRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur ALPHONSE-LOUIS CHARLES JOSEPH DILLIES, décédé à Hertain (Belgique), le 28 octobre 1874, à l'âge de 19 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux convois et services solennels qui auront lieu à Hertain, le samedi 31, à six heures, et le même jour à Roubaix, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Longues-Haies, 28.

Faits Divers

Hier est mort à l'âge de 85 ans, M. le général de division marquis de Laplace. Le général de Laplace était le fils de l'illustre astronome du même nom. Il fit ses premières armes dans la guerre d'Espagne et fut nommé chef d'escadron, en 1815.

La maison Rothchild a envoyé à l'Assistance publique 50,000 francs destinés à être partagés entre les bureaux de bienfaisance de Paris. Sir Richard Wallace a envoyé une somme égale.

La Compagnie de Jésus est menacée d'une perte immense: le R. P. de Pontlevoy est atteint depuis trois jours d'une fluxion de poitrine. Les dernières nouvelles sont un peu meilleures; mais cependant l'état du malade est toujours fort grave.

Le *Courrier de Bayonne* signale un fait assez curieux. Il est arrivé à Bayonne, venant d'Allemagne, en transit, cinq tonneaux contenant ensemble 45 selles qui portent l'indication suivante: Arçonnerie de Saumur. Ces selles, qui ne sont pas neuves, proviennent de nos désastres de Sedan et de Metz; elles ont été vendues par des Allemands pour le compte des Carlistes.

On annonce que la question des pigeonniers militaires va recevoir une solution favorable, et que les travaux de construction pour le premier pigeonier vont bientôt commencer au Jardin d'Acclimatation, sous la direction de l'administration des Postes.

M. Wachter, dans le *Gaulois*, trace un portrait attristant et malheureusement trop fidèle de la physionomie de Strasbourg sous la domination prussienne.

Depuis vingt-six mois l'aspect de la capitale de l'Alsace a complètement changé. Les strasbourg se sont pour ainsi dire enterrés dans leurs maisons, et les conquérants seuls inondent les rues. Plus de toitures élégantes de bourgeois et de militaires mélangés et causant amicalement; plus de réunions, de bals, de parties de campagne dans le duché de Bade. Hier dimanche, quoiqu'il fit un temps superbe, je n'ai pas rencontré une seule strasbourg; partout ce n'était que des militaires prussiens, employés et petits négociants accourus dans ce pays de Gorgas, souvent accompagnés de leurs femmes et de leurs filles dont le teint, d'un blanc outré, et les cheveux blonds clair-d'notaient l'origine allemande ou poméranienne. Tout ce monde constituait la colonie, qui est bien obligé de se suffire, puisque, soit de faire le moindre progrès dans les bonnes grâces des annexés, la décision est plus profonde que jamais. Mais les familles qui acceptent l'annexion plutôt qu'elles ne la subissent, se tiennent à l'écart des colons, et bornent leurs relations aux seuls rapports officiels.

Erreur d'un élève en pharmacie : Un courtier en farine, M. Louis V..., âgé de trente ans, souffrant de rhumatismes aigus, Doué d'une robuste constitution et voulant opérer un guérison par une médication énergique, il se prescrivit hier soir dans une pharmacie, rue Jean-Jacques Rousseau. Le pharmacien malade avait, pour le remplacer, un jeune homme d'exercice, comme élève en pharmacie, que depuis trois mois.

Sans aucun doute, ce jeune homme eut à peiner une potion camphrée, dont M. V..., avant de se coucher, absorba une forte dose. Bientôt il fut en proie à des douleurs d'entraîlles atroces. Dans cet état, il eut encore le courage de se lever et brisa une vitre pour réveiller son docteur.

Un médecin fut appelé en toute hâte; mais le poison avait fait de si rapides progrès, qu'il reconnut qu'un antidote n'aurait aucune action. En effet, peu d'instants après, M. V... succomba en donnant tous les signes d'un empoisonnement.

Ce qui reste de la bile va être analysé. On croit qu'elle contient de la morphine.

Le corps de la victime, transporté à la Morgue, sera demain soumis à l'autopsie. Quant au jeune homme, coupable d'une erreur fatale, il a été si effrayé, qu'il a disparu.

Le public qui assistait samedi à l'audience du Tribunal de police du quartier de Clerkenwell a été vivement ému par les débats d'une petite affaire, assurément fort ordinaire, en elle-même, mais dont les détails ont doulooureusement impressionné l'auditoire.

On sait que la loi anglaise oblige les parents à envoyer leurs enfants aux écoles publiques, lorsque leurs ressources ne leur permettent pas de les instruire d'une autre façon.

Il existe dans chaque ville un bureau des écoles qui délègue à des commissaires nommés par lui, le soin de rechercher les enfants pauvres dont leurs parents contreviennent à cette loi, et de les amener devant les juges de police qui prononcent les peines légales lorsque les infractions sont établies.

Samedi, M. Saunders, un de ces commissaires, avait amené devant M. Crooke, juge du Tribunal de Clerkenwell, un petit bonhomme de neuf ans, fils de misère. Louis Maylon. Cette femme avait été condamnée à l'appel de son nom, elle s'avance; elle était maigre, presque décharnée et vêtue de haillons.

qu
le
lan
pe
et
je
ja
jai
gr
au
qu
ré
ava
Vo
fa
ma
me
vous
ma
si e
pas
et p
pet
des
la l
Z
men
à la
du c
d'At
hous
nou
Voic
cet e
nis e
gran
taine
comp
droy
origi
trois
d'ea
gné
natu
lange
s'été
fran
Si
Paris
la vi
Il
serai
du tr
l'in
sion
s'ava
cana
égout
De
trouv
25 m
Paris
mètre
totale
la vis
châin
proui
Ces
des é
jour
regard
s'éc
cent s
encor
aux p
pos d
mètres
Les
idées
me un
songe
sains
un m
collect
mérite
veilles
aqued
des é
Les
passag
une p
des it
On
sur la
boule
cinqu
sur la
va à
Qua
vant
sonne
neurs
leur
L'en
en pa
leur i
sente
mouss
passag
Les
Pour
quatre
halent
La
que j'a
mètres
de liai
canal.
Sou
un de
on dé
dans le
sieurs
wagon
pour le
L'ég
remont
le gra
che.
Les
leurs
qu'elle
et s'ad
Ches
des pa